



La Pérennité Financière des Caisses de Sécurité Sociales en Algérie

The Financial Sustainability of Social Security Funds in Algeria

Phd. Leila MOUACI

Laboratoire Management du Changement
dans l'Entreprise Algérienne, University
of Algiers 3, Algeria
mouaci.leila@univ-alger3.dz

Pr. Nadja DAHAK

Laboratoire Management du Changement
dans l'Entreprise Algérienne, University
of Algiers 3, Algeria
dahanadj@yahoo.com

Reçu le: 01/12/2021

Accepté le: 19/03/2021

Résumé :

Ce papier a pour objectif d'étudier et d'analyser la pérennité financière des caisses de sécurité sociale en Algérie (CNAS, CASNOS, CNR) ; le système de sécurité sociale en Algérie est brièvement présenté et l'analyse des dépenses, des recettes et du nombre d'affiliés de chaque caisse ainsi que l'équilibre financier est effectué.

Cette étude nous a permis de diagnostiquer les problèmes qui empêchent un bon équilibre des caisses et a démontré que l'équilibre des caisses (CNAS, CASNOS) est en péril et que la CNR fait état de déficit très important.

Sur la base de cette analyse, il ressort que l'investissement des fonds et l'introduction de l'économie informelle dans la sphère du secteur formelle pourrait représenter entre autres des solutions durables pour la pérennité des caisses et de la politique de sécurité sociale.

Mots Clés: Algérie ; Dépenses ; Equilibre Financier ; Recettes ; Sécurité sociale.

Abstract:

This paper aims to study and analyze the sustainability of social security funds in Algeria (CNAS, CASNOS, CNR); the social security system in Algeria is briefly presented and the analysis of the expenses, revenues and the number of members of each fund as well as the financial balance is carried out.

This study allowed us to diagnose the problems that prevent a good balance of the funds and demonstrated that the balance of the funds (CNAS, CASNOS) is in danger and that the CNR reports a very significant deficit.

On the basis of this analysis, it appears that the investment of funds and the introduction of the informal economy into the sphere of the formal sector could represent, among other things, lasting solutions for the sustainability of the funds and social security policy.

Key Words: Algeria; Expense; Financial Balance; Recipes; Social Security.

JEL Classification: H55, I38, J17.

* Auteur correspondant : Leila MOUACI (*mouaci.leila@gmail.com*)

Introduction :

Héritier du système français de protection sociale, le système algérien s'est remarquablement développé depuis l'indépendance du pays en généralisant la protection socio-sanitaire au plus grand nombre possible. Cette protection couvre quasiment toutes les normes minimales de sécurité sociale telles que définies par la convention n°102.¹



Le système de sécurité sociale, partie intégrante de l'ensemble des mécanismes de la protection sociale, demeure un des plus important. Cet ensemble de mécanismes vise à préserver les ressources humaines, à consolider les valeurs de solidarité et de synergie entre les différentes catégories et générations ainsi qu'à soutenir les liens de stabilité et de cohésion sociale en garantissant la protection des individus des risques sociaux (maladie, maternité, décès, accident de travail...).

Ce système fournit une stabilité sociale individuelle et également collective en prenant soin des groupes les plus vulnérables de la société ce qui contribue à promouvoir le développement car il revêt une importance sociale et économique en offrant stabilité et sécurité à l'individu.

L'efficacité du système de sécurité sociale dépend principalement de sa capacité à faire face aux obligations de ses institutions envers les assurés sociaux. A cette objectif majeur ces dernières essaient de maintenir leur pérennité financière en assurant un équilibre entre les dépenses et les différentes ressources.

Dans de nombreux pays, y compris l'Algérie, l'équilibre financier des institutions de sécurité sociale pose un réel problème. L'augmentation continue des prestations d'assurance sociale, en particulier en période de crise économique, sociale et sanitaire.

Ce travail vise à, analyser l'équilibre entre ressources et dépenses du système de sécurité sociale en prenant le cas de l'Algérie, chercher et proposer des solutions possibles afin de répondre à cette problématique :

✓ Dans quelle mesure le système de sécurité sociale Algérien peut-il préserver la pérennité financière de ses caisses ? Quels sont les mécanismes susceptibles d'assurer un développement durable du secteur ?

Pour tenter de répondre à cette problématique nous allons retenir l'hypothèses suivante :

- La pérennité du système de sécurité sociale est liée aux variables économiques et sociale.

Pour répondre à cette problématique et tenté d'apporter des réponses nous allons nous appuyer sur un cadre conceptuel du système de sécurité sociale en Algérie, puis tenter de cerner les facteurs et variables contrôlant l'équilibre financier de la sécurité sociale, pour finir avec une étude de cas s'étalant sur la période 2014-2018 sur la pérennité financière des caisses (CNAS ,CASNOS,CNR) et essayer d'apporter des solutions durables. En dépit de nos recherches et demandes auprès des caisses, il ne nous a pas été permis d'obtenir des données statistiques qui nous auraient permis d'étaler notre étude sur une période plus récente.

I. Définition de la sécurité sociale

Avant de définir la sécurité sociale nous nous devons de commencer par définir la protection sociale en générale et la notion de risques qui ne peut y être dissociée, puis nous présenterons la définition de la sécurité sociale :



1. Les systèmes de protection sociale :

Interviennent dans tous ces domaines stratégiques en combinant des régimes contributifs (assurance sociale) et des régimes non contributifs financés par l'impôt, dont l'assistance sociale. (Bureau International du Travail, 2017, p. 1) ; elle est définie par tous les mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus et aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux qu'ils rencontrent (Comité éditorial pédagogique de l'UMA, 2011/2012, p. 4) ;

La nouvelle recommandation **R202** adoptée en 2012 sur les socles de protection sociale a pour principes que (International Labour Office, 2012) :

- La sécurité sociale est un droit de l'homme et toutes les personnes, quel que soit leur lieu de résidence, devraient bénéficier d'un minimum de protection sociale de base.

- La sécurité sociale est une nécessité sociale et économique pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et promouvoir le développement, l'égalité et l'égalité des chances.

- Un socle de protection sociale est économiquement abordable et peut être introduit, complété ou maintenu partout, conformément aux circonstances nationales.

- Un socle de protection sociale doit comprendre au moins quatre garanties de base de la sécurité sociale : soins de santé essentiels ; et la sécurité du revenu de base pendant l'enfance, l'âge adulte et la vieillesse pour tous les résidents et tous les enfants.

2. La notion de risques :

Les risques sont des situations ou des événements qui perturbent la situation économique des ménages par l'augmentation des dépenses et/ou la diminution des ressources :

- Les risques d'origine professionnelles : accidents du travail, maladies professionnelles ;

- Les risques d'origine non professionnelles : vieillesse, invalidité, maladie, maternité, décès, veuvage ;

- Les risques d'origine économique : chômage.

3. La sécurité sociale :

Droit humain, qui se définit par un ensemble de politiques et de programmes visant à réduire et à prévenir la pauvreté et la vulnérabilité tout au long du cycle de vie. La protection sociale comprend les prestations à l'enfance et aux familles, la protection de la maternité, les aides aux chômeurs, les prestations en cas d'accident du travail et de maladies professionnelles, les prestations en cas de maladie, la protection de la santé, les prestations de vieillesse, les prestations d'invalidité et les prestations aux survivants (Bureau International du Travail, 2017, p. XXXI) ; elle s'organise par le biais de politique et de mécanisme de prévoyance collective fondés sur la solidarité entre les générations. On distingue quatre principes fondamentaux dans le système sécurité sociale qui sont (Rouabhi, 2010, pp. 21-22) :

- Le principe de contribution;

- Le principe d'égalité;



- Notion de pérennité;
- Le principe de l'équilibre financier.

-

II. Statut juridique

Contrairement aux établissements et organismes de nature publique, revêtant le statut d'Établissement Administratif à caractère Public (EPA), qui justifie leur financement par les dotations budgétaires de l'État, les caisses de sécurité sociale sont dotées d'un statut particulier : Établissement Public à Gestion Spécifique (EPGS). (Larbi, 2004, p. 34).

III. Bénéficiaires et personnes couvertes

Il existe deux catégories de bénéficiaires des assurances sociales ; ceux en qualité d'assurés social qui ont droit aux prestations sur leur propre compte, et les ayants droits qui ont un lien de parenté avec un assuré social et qui ont droit aux prestations sur le compte d'un assuré social.

Au fil des années le système de sécurité sociale s'est étendu à la grande majorité de la population. Ainsi, de nombreuses catégories de personnes n'exerçant aucune activité lucrative sont également protégées par la sécurité sociale et ont la qualité d'assurés sociaux.

L'affiliation de tous les travailleurs est obligatoire et n'est assortie d'aucune exception, sauf bien entendu les cas prévus par des accords bilatéraux ou internationaux de sécurité sociale ratifiés par l'Algérie. Sont donc couverts (Ministère du travail, de l'emploi et de sécurité sociale, 2010, p. 4) (Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, 2020) :

- Les travailleurs salariés ;
- Les travailleurs non-salariés exerçant une activité professionnelle pour leur propre compte.

Les catégories particulières, qui comprennent :

- les travailleurs assimilés aux travailleurs salariés (exemple : les travailleurs à domicile, les employés par des particuliers, les marins et patrons pêcheurs à la part, les artistes, les apprentis percevant plus de 50% du SNMG ...etc.) ;
- Les travailleurs exerçant des activités particulières (exemple : les gardiens de parking non payants ; les personnes occupées dans les activités dites d'intérêt général, les porteurs de bagages autorisés ...etc.) ;
- Des personnes n'exerçant aucune activité professionnelle telles ;
- les bénéficiaires des dispositifs d'insertion professionnelle (DAIP).

En ce qui concerne les catégories particulières, outre les travailleurs assimilés aux travailleurs salariés qui bénéficient de l'ensemble des prestations de sécurité sociale, les autres catégories particulières sont couvertes en général pour les risques maladie, maternité. Celles exposées à un risque professionnel bénéficient de la réparation prévue en matière d'accidents de travail et de maladies professionnelles.

Par ailleurs, tous les titulaires d'un revenu de remplacement servi par la sécurité sociale bénéficient également de la couverture pour les soins de santé, des allocations familiales et dans certains cas de l'assurance décès. A savoir, les titulaires d'un



avantage de retraite, de pensions d'invalidité, de rentes d'accidents de travail ou de maladies professionnelles dont le taux est supérieur à 50%, les travailleurs indemnisés en maladie ou en chômage et les titulaires d'avantages de reversions ou de droits au maintien des prestations de sécurité sociale.

Enfin, la protection est accordée aux ayants-droit des assurés sociaux soit (Battache, 2019, p. 130):

- Le conjoint de l'assuré, s'il n'est pas lui-même assuré au titre de sa propre activité professionnelle ;
- Les enfants à charge, au sens de la réglementation de la sécurité sociale ;
- Les ascendants à charge, lorsque leurs ressources personnelles ne dépassent pas le montant minimal de la pension de retraite.

IV. Les organismes de la sécurité sociale

L'état algérien c'est doté progressivement d'un cadre institutionnel à savoir, des caisses d'assurances couvrant tous les champs sociaux et une législation fort généreuse octroyant des avantages à la quasi-totalité de la population (Larbi, 2004, p. 13). Le système de sécurité sociale actuel comprend cinq organismes institués en caisses autonomes couvrant pratiquement tous les risques définis par l'organisation internationale du travail (OIT). (Larbi, 2004, p. 39)

1. Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés (CNAS)

La CNAS est un établissement public à gestion spécifique en application de l'article 49 de la loi n° 88-01 du 12 janvier 1988. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et réputée commerçante dans ses relations avec les tiers.

caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés a pour mission, dans le cadre des lois et règlements en vigueur (Battache, 2019, p. 62):

- D'assurer le recouvrement des cotisations destinées au financement des prestations de la sécurité sociale des travailleurs salariés ;
- De gérer les prestations en nature et en espèces des assurances sociales des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- De contribuer à promouvoir la politique de prévention des accidents de travail, des maladies professionnelles, et de gérer le fonds de prévention des accidents du travail et de maladies professionnelles ;
- De gérer les prestations dues aux personnes bénéficiaires des conventions et accords internationaux de sécurité sociale ;
- De conclure les conventions avec les prestataires de soins ;
- De procéder à l'immatriculation des assurés sociaux et des employeurs et de les doter d'un numéro national.

S'ajoute à cela (Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés, 2020):

- Gérer les allocations familiales pour le compte de l'état ;
- Assurer le recouvrement, le contrôle et le contentieux du recouvrement des cotisations destinées au financement des prestations ;
- Exercer le contrôle médical des bénéficiaires ;



- Gérer le fonds d'aide et de secours ;
- Assurer l'information des bénéficiaires et des employeurs.

2. Caisse national des retraites (CNR)

La Caisse Nationale des Retraites est un établissement public à gestion spécifique régi par les lois applicables en la matière ; Le décret N°92-07 du 04 Janvier 1992 précise dans son article 2 que la caisse est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La CNR a pour mission dans le cadre des lois et règlements en vigueur (Battache, 2019, p. 63) :

- De gérer les pensions et allocations de retraite, ainsi que les pensions et allocations des ayants droit ;
- D'assurer le recouvrement, le contrôle et le contentieux du recouvrement des cotisations destinées au financement des prestations retraite ;
- De mettre en application les dispositions relatives à la retraite prévues par les conventions et accords internationaux de sécurité sociale ;
- D'assurer, en ce qui la concerne, l'information des bénéficiaires et des employeurs ;
- De gérer les fonds d'aide et de secours en application de l'article 52 de la Loi N° : 83-12 du 02 Juillet 1983 relative à la retraite, modifiée et complétée (Caisse National des Retraite , 2020).

3. La Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés (CASNOS)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés CASNOS créée par décret exécutif 92/07 du 04 Janvier 1992, est chargée de la protection sociale des catégories professionnelles non-salariées.

La caisse a pour mission dans le cadre des lois et règlements en vigueur de (Battache, 2019, p. 77):

- Gérer les prestations en nature et en espèces des assurances sociales des non-salariés ;
- Gérer les pensions et allocations de retraite des non-salariés ;
- De gérer jusqu'à extinction des droits des bénéficiaires les pensions et allocations servies au titre de la législation antérieure au 1er janvier 1984 ;
- De gérer le cas échéant les prestations dues aux personnes bénéficiaires des conventions et accords internationaux de sécurité social ;
- D'organiser, de coordonner et d'exercer le contrôle médical ;
- D'entreprendre des actions de prévention d'éducation et d'information sanitaires après proposition du conseil d'administration de la caisse ;
- De procéder à l'immatriculation des assurés sociaux bénéficiaires.

4. La caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)

Instituée par le décret exécutif n°94-188 du 06 juillet 1994, la caisse nationale d'assurance chômage CNAC est placée sous la tutelle du ministre chargé de la sécurité sociale (Rouabhi, 2010, p. 84). Elle a pour vocation d'atténuer ou « amortir » les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs de travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du plan d'ajustement structurel (PAS). La CNAC a connu différentes étapes dans son parcours, toutes caractérisées à chaque



fois par la prise en charge de nouvelles missions qui lui sont confiées par les pouvoirs publics (Caisse Nationale d'Assurance Chomage, 2020).

La caisse a pour mission, dans le cadre des lois les règlements en vigueur (Battache, 2019, p. 84) :

- De gérer les prestations servies au titre du risque qu'elle couvre ;
- D'aider et de soutenir, en relation avec les services publics de l'emploi et les administrations de la commune et de la wilaya, la réinsertion dans la vie active des chômeurs régulièrement admis au bénéfice des prestations de l'assurance chômage ;
- D'organiser le contrôle prévu par la législation en vigueur en matière d'assurance chômage ;
- De constituer et de maintenir un fond de réserve pour lui permettre de faire face en toutes circonstances à ses obligations vis-à-vis de bénéficiaires.

Dans le cadre de ses missions, la caisse, en relation avec les institutions financières et le fond national de promotion de l'emploi, participe au développement de la création d'activité au profit des chômeurs dont elle a la charge à travers notamment :

- Le financement partiel des études relatives aux formes atypiques de travail et de rémunération et à l'identification des créneaux et gisements d'emploi ;
- La possibilité de participer au financement de la création d'activités de biens et de services par les chômeurs promoteurs âgée de 35 ans à 50 ans notamment par l'octroi de prêts non rémunérés, ;
- La possibilité de participer au financement de la création d'activités par les chômeurs éligibles à l'assurance chômage, que ce soit par des apports de crédits complémentaires à ceux bénéficiant de microcrédits, soit par une participation à un montage de crédits spécifiques avec les institutions financières, et destinés aux chômeurs éligibles à l'assurance chômage.

5. Attribution de la caisse nationale des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (CACOBATH)

La création de la caisse nationale des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (CACOBATH) est intervenue par décret exécutif n°97-45 du 04 février 1997, modifié et complété par le décret exécutif n° 05-100 du 20 mars 2005 (Rouabhi, 2010, p. 134).

La caisse a pour mission (Battache, 2019, p. 90):

- D'assurer la gestion des congés payés et du chômage intempéries dont bénéficient les travailleurs relevant des secteurs d'activité du bâtiment des travaux publics et de l'hydraulique ;
- De procéder à l'immatriculation des bénéficiaires et de leur employeur en liaison avec les organismes concernés ;
- D'assurer les informations sur la formation des bénéficiaires et de leurs employeurs ;
- D'assurer le recouvrement des cotisations prévu par la législation et de la réglementation en vigueur ;



- De constituer un fond de réserve destiné à assurer en toutes circonstances le versement de ses indemnités ;
- De contribuer à la création d'œuvre social, destinées aux travailleurs de son domaine de compétence et à leurs ayants droit.

V. Sources de financement de la sécurité sociale

Le secteur de sécurité sociale en Algérie est financé principalement par des cotisations suivies par le budget de l'état, et d'autre source détaillées ci-dessus :

1. Pour les cotisations

Les cotisations concernent tous les travailleurs salariés et non-salariés les taux sont repartis comme suit :

1.1. Les salariés

Les cotisations sont constituées par des contributions à la charge des organismes employeurs, des travailleurs et du Fonds des Œuvres Sociales. Le taux est reparti selon le décret exécutif n°15-236 du 03 septembre 2015 modifiant le décret exécutif n°94-187 du 06 juillet 1994 fixant la répartition du taux de la cotisation de la sécurité sociale (Décret exécutif n° 15-236, 2015).

Les personnes qui exercent en Algérie une activité salariale ou assimilée ou qui sont en formation professionnelle, qu'elle que soit leur nationalité sont obligatoirement assurés à la sécurité sociale et contribuent au financement pour le régime des salariés. Cette contribution se répartit comme suit :

Tableau 1 : « Repartition taux de cotisation pour les salariés »

Branche	Quote-part a la charge de l'employeurs	Quote-part a la charge du salarié	Quote-part a la charge du fonds desœuvres sociales	Total
Assurances sociales	11.5 %	1.5 %	-	13 %
AT/MP	1.25 %	-	-	1.25%
Retraite	11 %	6.75 %	0 .50 %	18.25%
Assurance-chômage	1 %	0.50 %	-	1.50 %
Retraite anticipée	0.25 %	0.25 %	-	0.50 %
Total	25 %	9 %	0.50 %	34.50 %

Source : décret exécutif n°15-236 du 03 septembre 2015, Journal Officiel De La République Algérienne N° 49,p7

Le taux de cotisation à sécurité sociale des salariés se situe à 34, 5%. Mais, le gap de couverture des travailleurs sur le marché du travail (travail informel), fait qu'une bonne partie de la masse salariale échappe aux prélèvements sociaux. Les recettes potentielles de la CNAS seraient théoriquement de 34,5% de la masse salariale, mais le résultat de cette équation théorique ne coïncide pas forcément avec les recettes réelles de la CNAS. Celle-ci "subit" alors un manque à gagner du fait qu'une bonne partie des salariés (33% selon l'ONS, 2011) ne sont pas affiliés à la sécurité sociale et leur salaire n'est donc pas soumis à cotisation. (Merouani, Hammouda, & El Moudeden, 2014, pp. 126-127).



1.2. Pour les non-salariés

Le taux de la cotisation globale, à la charge de l'assujetti, est de 15% calculé sur la base du revenu annuel imposable ou à défaut du chiffre d'affaires, ou dans certains cas sur la base du SNMG. Ce taux est reparti à parts égales (7.5%) entre branches assurances sociales et la retraite.

Pour les catégories particulières inactives, le taux de cotisation à la charge du budget de l'état, varie entre 0.5% et 7% du SNMG.

2. Interventions du budget de l'état

L'état finance:

- Les allocations familiales et prime de scolarité ;
- Les dépenses dites de solidarité nationale à travers l'octroi d'un complément différentiel pour les retraités dont le montant minimum légal, soit 75% du SNMG et 2.5 fois le SNMG pour les moudjahidines, des indemnités complémentaires prévues pour les petites pensions de retraite et d'invalidité et pour les allocations de retraite ainsi que des revalorisations exceptionnelles (Ministère du travail, de l'emploi et de sécurité sociale, 2010, p. 10) ;
- Le fonds national de réserves des retraites (FNRR) (Battache, 2019, p. 680) qui a pour mission de gérer les ressources financières qui lui sont confiées afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la viabilité et à la pérennité du système national de retraite les ressources du fonds sont constituées par :
 - 3 % du produit de la fiscalité pétrolière (article 89 de la loi n° 11-16/JORA n° 72 du 29 décembre 2011) ;
 - Une fraction des excédents de trésorerie des caisses de sécurité sociale ;
 - Une fraction du produit des loyers et de la vente de biens meubles et immeubles des caisses assurant des prestations de retraite ;
 - Les produits de placement du fond ;
 - Les dons et legs (ordonnance n° 06 -04 /JORA n°47 du 19 juillet 2006) ;
 - Toute autre ressource contribution aux subventions éventuelles.

3. Autres sources de financement

En plus des cotisations et de l'intervention du budget de l'état, le financement est également assuré par :

- Les taxes additionnelles : En 2010, la loi de finances a prévu un fonds national de sécurité sociale alimenté par une cote part de la taxe sur le tabac, une taxe sur les bateaux de plaisance et un prélèvement de 5% sur les bénéfices nets générés par l'importation du médicament (Ministère du travail, de l'emploi et de sécurité sociale, 2010, p. 6) ;
- Les revenus des fonds placés ;
- Les soins dispensés au profit des moudjahidines et ayants droit ;
- La compensation financière des infrastructures socio-sanitaires intégrées dans le domaine de l'état ;
- Les contributions d'ouverture de droit versées par les employeurs en matière d'assurance chômage et de retraite anticipée ;
- Les majorations et pénalités de retard et autres sanctions pécuniaires à l'encontre des employeurs défaillants en matière d'obligations des assujettis ;



- Les dons et legs.

VI. Les variables contrôlant l'équilibre financier du secteur de la sécurité sociale

Nous allons essayer dans cette partie de mettre au point les facteurs et les variables susceptibles d'affecter et de contrôler l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, à travers l'impact des sources de financement, des prestations servies, de l'économie, et enfin à travers le secteur d'emplois. A cette fin nous avons essayé de mettre la lumière sur chaque facteur pouvant affecter les variables choisies avec à l'appui l'étude du professeur TEHTEN et autres (بو عافية , & تهتان, مزويد, عامر) (2017)

1. Analyse des variables contrôlant l'équilibre financier du secteur de sécurité sociale à la lumière des prestations

L'importance et le but du système de sécurité sociale est de servir les prestations pour lesquelles il a été établi, c'est-à-dire couvrir les risques sociaux comme définis par l'organisation mondiale de la santé. Nous allons étudier deux variables directement liées aux prestations fournies par la sécurité sociale, à savoir :

1.1. Prestations du secteur de la santé

Les services de santé représentent les dépenses les plus importantes. En dépit des ressources allouées par l'Etat aux domaines de la santé publique, le secteur reste vulnérable, ce qui impacte directement la santé des citoyens et l'équilibre financier de la sécurité sociale.

Cette incidence réside en premier lieu dans l'augmentation des dépenses liées aux prestations de santé soit :

- Le marché du médicament : L'industrie pharmaceutique est considérée comme l'un des déterminants qui contrôle les dépenses du secteur de la santé. Étant donné que la sécurité sociale est responsable de la compensation des dépenses en médicaments pour tous les assurés sociaux, ses soldes financiers sont déterminés en fonction des changements qui ont lieu sur le marché pharmaceutique.
- Les transferts de patients à l'étranger : L'absence de certaines spécialités médicales et d'équipements spécifiques sur le territoire national conduit à transférer les patients à l'étranger, ce qui entraîne des frais élevés que doit supporter la sécurité sociale (frais de transfert du patient et de l'accompagnateur à l'étranger, frais d'hospitalisation, de suivi médical, de médicaments, d'intervention chirurgicale ...).

1.2. La croissance démographique et la capacité de communication à attirer des bénéficiaires

L'équilibre financier du secteur de sécurité sociale est impacté par la croissance démographique, mais aussi par le manque de communication et de sensibilisation à l'assurance.

- La croissance démographique : L'effet de la variable démographique apparaît au niveau de base des personnes actives (tranche d'âge de 18-60) ; plus la catégorie des personnes âgées croît plus les dépenses sur les retraites et les prestations de santé augmentent. Plus la catégorie des jeunes baisse, plus la main d'œuvre et les cotisations diminuent.



- La sensibilisation à l'assurance : le manque de sensibilisation et la méconnaissance des droits attribués par la législation aux travailleurs conduisent à la non-affiliation aux caisses de sécurité sociale, ce qui contribue considérablement au manque à gagner.

2. Analyser les variables contrôlant l'équilibre financier à la lumière des sources de financement

La question du financement de la sécurité sociale en Algérie est au cœur des enjeux autour desquels le débat s'articule, du fait de son étroite association avec l'équilibre financier de ce secteur. Le financement est lié à un ensemble de variables dont les principales sont les cotisations et l'état de l'économie nationale.

En plus des différents besoins pour couvrir les différentes prestations, et afin d'identifier l'impact des sources de financement sur l'équilibre financier, nous avons voulu analyser les déterminants qui les contrôlent ainsi que l'impact de l'économie parallèle.

2.1. Les cotisations

Les cotisations comme facteur déterminant de l'équilibre financier du secteur de la sécurité sociale peuvent l'affecter par :

- Le montant des contributions;
- L'évasion de paiement des cotisations.

2.2. L'économie parallèle

Elle est considérée comme l'un des facteurs les plus importants affectant l'équilibre financier du secteur de la sécurité sociale, et cela peut être vu sous plusieurs angles :

- Le phénomène d'évasion de paiement des contributions partielles ou totales. Cette expansion cause une baisse des revenus des caisses ;
- L'évasion fiscale partielle ou totale des contribuables, diminue les ressources et remet en question les financements par le Trésor public de l'État des secteurs de la sécurité sociale.

Ainsi, l'économie parallèle, au fur et à mesure de son élargissement, conduit à l'émergence d'un déficit des caisses de sécurité sociale à travers la baisse des sources de financement, à l'opposé de la croissance des prestations grâce à diverses méthodes illégales qui sont utilisées pour en bénéficier.

Par ailleurs, sur le plan économique, le passage de l'économie planifiée à l'économie de marché et la difficulté pour l'État d'atteindre le plein emploi ont permis l'apparition de certaines formes d'activités informelles sur le marché du travail. 41,8% de la population occupée ne sont pas affiliés à la sécurité sociale. Cette population ne s'acquitte pas de ses cotisations sociales, mais elle profite de la gratuité des soins d'où la partie universaliste du système algérien de protection sociale (Merouani Hammouda, El Moudden (2014) :

2.3. Le système fiscal

Le système fiscal peut affecter l'équilibre financier du secteur de sécurité sociale par :

- L'expansion du phénomène d'évasion fiscale et de la fraude ;



- La faiblesse du système de contrôle par l'administration fiscale ou par les services de contrôle de la sécurité sociale, conduit à un manque de recouvrement des sommes dues ;
- La pression fiscale élevée conduit à éluder le paiement des impôts sous diverses formes ;
- L'existence de faille dans le système fiscal, peut être utilisé pour éviter de payer des impôts ;
- Le financement avec une partie de la fiscalité pétrolière provenant d'une ressource naturelle destinée à épuisement et aussi à la volatilité des prix sur les marchés mondiaux ;
- L'efficacité du système accroît le financement du trésor public.

2.4. Le système financier et la gestion des fonds du secteur

Le secteur de la sécurité sociale est affecté par le système financier en général, car le flux de son argent dans les banques est affecté par le système financier utilisé. Les effets se font ressentir par :

- Les taux d'intérêt ;
- L'étendue de la crédibilité du système bancaire dans la conduite de la monnaie du secteur ;
- Le facteur d'inflation ;
- Les crises financières qui affectent le système bancaire dans le cas d'investissement.

3. Variable économique et la limite d'impact sur le secteur de sécurité sociale

L'un des éléments les plus importants affectant la sécurité sociale, la variable économique, l'activité économique reste la principale source de financement des caisses principalement représentée par :

- Le nombre d'actif qui est la variable la plus étroitement liée au développement économique : cette variable reste la base principale grâce à laquelle le système fait face à diverses dépenses, du fait qu'il s'appuie sur le principe de cotisations, donc plus le nombre d'actifs est élevé plus les cotisations augmentent ;
- Le montant des salaires et le niveau d'emplois : les cotisations sont déduites du salaire, donc plus le salaire est élevé plus le montant des cotisations augmente ;
- Le taux de chômage ;
- Le nombre de retraités.

4. Etude des déterminants à la lumière de la promotion du secteur de l'emploi et du renforcement des investissements

Il existe une relation directe entre le secteur de l'emploi et le secteur de la sécurité sociale puisque plus le taux d'emploi est élevé, plus la collecte des cotisations est importante. Chaque fois que la vision économique des politiques de l'emploi contribue à atténuer le problème du chômage, cela soutient la stabilisation de l'équilibre financier.



VII. Etude et analyse de la caisse nationale des assurances sociales des salarié CNAS

1. Evolution du nombre de cotisants

Tableau 2 : « Evolution du nombre d'assurés sociaux »

	2014	2015	2016	2017
Nb. D'assurés sociaux	10 626 369	11 342 779	11 957 202	12 316 693
Dont Salariés	5 938 431	6 126 302	6 140 078	5 874 042

Source : l'Algerie en chiffres resultat 2015-2017 , Office national des statistique N°48, 2018, p19.

Nous constatons une augmentation du nombre d'assurés passant d'un peu plus de 10,5 million en 2014 a plus de 12,3 million en 2017. Cependant Nous observons un taux de croissance irrégulier soit une augmentation moyenne de +6,1% entre 2014 et 2016, en 2017 le taux d'accroissement est le plus faible avec+ 3%.

En ce qui concerne le nombre de salarié le taux connais un taux d'augmentation de +3% en 2015, +0,2% en 2016 ; puis une régression de - 4,3% en 2017 par apport a 2016.

2. Evolution des recettes

Tableau 3 : « Evolution des recettes »

	2014	2015	2016	Unité : million de DA 2017
Recettes	459 757	474 944	482 065	492 340

Source : l'Algerie en chiffres resultat 2015-2017 , Office national des statistique N°48, 2018, p19.

Durant toute la période de l'étude, nous constatons que les recettes évoluent. Le taux d'augmentation est cependant fluctuant au fil des années : de +3,3% en 2015 par apport à 2014, puis +1,5% en 2016 par apport à 2015 et enfin +2,1% en 2017 par apport à 2016.

Cette augmentation des recettes est dû à l'augmentation du nombre d'assurés sociaux.

3. Evolution des dépenses

Tableau 4 : « Evolution des dépenses »

	2014	2015	2016	Unité :million de DA 2017
Dépenses	374 061	395 395	400 553	435 227

Source : l'Algerie en chiffres resultat 2015-2017 , Office national des statistique N°48, 2018, p19.

Nous observons que les dépenses sont en constantes augmentation durant toute la période étudiée ; cependant nous constatons un taux d'augmentation fluctuant des dépenses +5,7% et +1,3% successivement ; puis +8,7% en 2017 par apport a 2016.

4. Analyses des Opérations de la sécurité sociale CNAS

Nous allons dans ce tableau analyser avec plus de détails les recettes et les dépenses de la CNAS.



4.1. Analyse des recettes de la CNAS

Tableau 5 : « Analyses des recettes de la CNAS »

	Unité : million de DA		
	2014	2015	2016
Recettes Dont	459 757	474 944	482 065
Cotisations sociales	439 157	462 350	467 992
Autres recettes	20 600	12 594	14 072

Source : annuaire statistique de l'Algérie, office national des statistiques N°34,p 308 .

Nous observons que $\pm 96\%$ des recettes proviennent des cotisations sociales, et moins de 4% sont générées par d'autres sources de financement. Ceci confirme bien que les cotisations sociales sont la principale source de financement de la caisse.

4.2. Analyses des dépenses de la CNAS

Tableau 6 : « Analyses des dépenses de la CNAS »

	Unité : million de DA.		
Dépenses	2014	2015	2016
1 /Prestations sociales dont	321 78 3	340 671	350 465
Assurances sociales	238 871	248 475	256 950
Transferts pour soins à l'étranger	635	1 352	1 442
Forfaits hôpitaux	57 819	65 219	64 816
Accidents de travail & maladies professionnelles	24 458	25 626	27 258
2/dépenses de fonctionnement et d'équipement	52 277	54 724	50 088
Total dépenses	374 060	395 395	400 553

Source : annuaire statistique de l'Algérie, office national des statistiques N°34,p 308 .

Nous notons deux différents sources dépenses : les prestations sociales représentant en moyenne 86,5% des dépenses et les dépenses de fonctionnement et d'équipements à hauteur de 13 ,5%.

Les dépenses de prestations sociales se répartissent comme suit : $\pm 73,5\%$ pour les assurances sociales, $\pm 18,5\%$ pour les forfaits d'hôpitaux, $\pm 7,6\%$ pour les Accidents de travail & maladies, enfin les transferts pour soins à l'étranger représentent $\pm 0,3\%$ des dépenses de prestations sociales.

5. Equilibre financier de la caisse

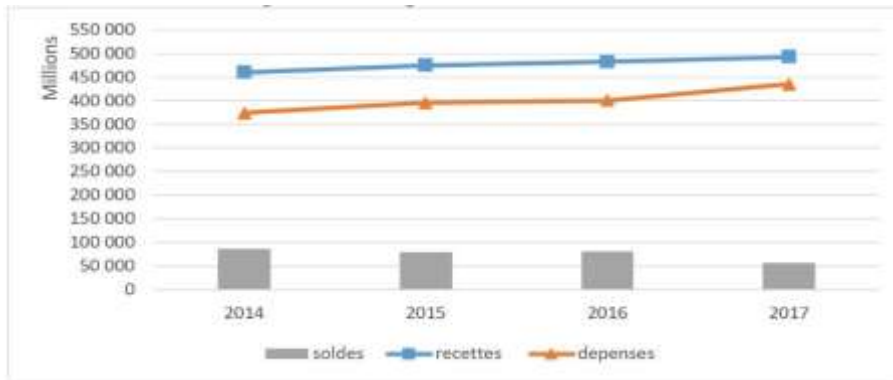
Tableau 7 : « L'Equilibre financier de la CNAS »

	Unité :million de DA			
	2014	2015	2016	2017
Recettes	459 757	474 944	482 065	492 340
Dépenses	374 061	395 395	400 553	435 227
Solde	+ 85 697	+ 79 549	+ 81 512	+ 57 113

Source :l'Algérie en chiffres resultat 2015-2017 , Office national des statistique N°48,2018, p19.



Figure 1 : « Equilibre financier de la CNAS »



Source : élaboré par nos soins à partir de données.

Nous constatons que l'équilibre financier pour la période 2014-2017 est atteint puisque les recettes durant toute cette période restent supérieures aux dépenses. Le solde est donc positif.

cependant les dépenses ont relativement augmenté à partir de 2016 à l'inverse des recettes qui ont gardé la même progression, affectant le solde qui accuse une importante baisse de -30% en 2017, Ceci s'explique par :

- L'augmentation du nombre d'assurés ;
- L'augmentation des remboursements des prestations sociales ;
- L'indemnisation pour les accidents du travail et les maladies professionnelles ;
- La loi du tarif de références pour le remboursement des médicaments ;
- La généralisation du système du tiers payant.

VIII. Etude et analyse de la caisse nationale des retraites

1. Analyse des Population des retraités

Tableau 8 : « l'Evolution de la population de retraités »

	2014	2015	2016	2017	2018
Nb.de retraités	2 630 362	2 773 615	2 978 557	3 166 903	3 216 648

Source : élaboré à partir de données collectées à la CNR.

Le nombre de retraités ne cesse de croître. L'augmentation annuelle est en moyenne de +5,3% de retraités en plus chaque année, et cela est due à plusieurs facteurs.

L'augmentation du nombre de retraités jusqu'en 2016 est dû à l'accès facile des assurés à la retraite. En effet, des dispositifs de préretraite institués par la législation (la retraite sans condition d'âge et la retraite anticipée), puis l'accroissement du nombre de retraités a relativement baissé passant d'une augmentation de $\pm 6,4\%$ entre 2014-2017 à seulement +1,6% en 2018.

2. Analyses des recettes de la CNR

**Tableau 09 : « l'Evolution des recettes de la CNR »**

	2014	2015	2016	2017	Unité :milliard DA 2018
Recettes	672,7	642,3	707,2	663,9	704,1

Source : développée à partir de données collectées à la CNR.

On note que les recettes de la Caisse Nationale de Retraites durant la période 2014-2018 sont irrégulières. Elles évoluent à la baisse en 2015 avec -4,5% et en 2017 avec -6,1% ; puis à la hausse de +10,1% de en 2016 et +6% en 2018. Cela démontre une certaine instabilité.

3. Analyse des dépenses de la CNR

Tableau 10 : « l'Evolution des dépenses de la CNR »

	2014	2015	2016	2017	Unité :milliardDA 2018
Dépenses	795,6	906,5	1 049,0	1 194,6	1 258,0

Source : développe à partir de données collecté à la CNR

On constate une augmentation constante des dépenses de la caisse jusqu'à dépasser la barre des 1250 milliard de dinars en 2018 soit une hausse de $\pm 14,5$ entre 2015 et 2017 ,puis +5,3% en 2018.

L'augmentation des dépenses de retraite a été induite par :

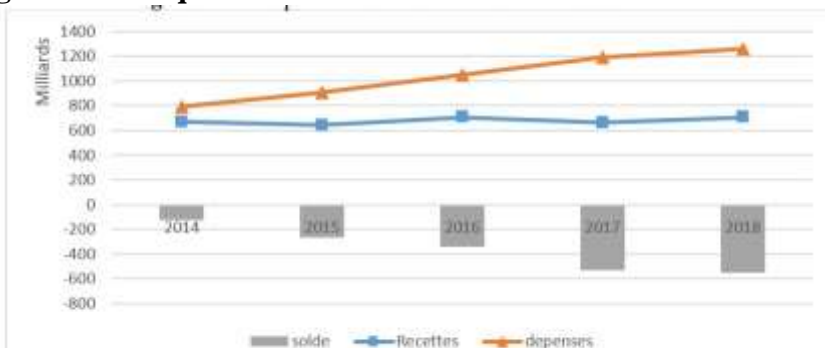
- L'augmentation du nombre de retraités ;
- La revalorisation des pensions et allocations de retraite pour l'année 2015 ;
- L'octroi de la retraite proportionnelle et sans condition d'âge.

4. L'équilibre financier de la caisse nationale de retraite

Tableau 11: « l'Equilibre financier »

	2014	2015	2016	2017	Unité :million DA 2018
Recettes	672,7	642,3	707,2	663,9	704,1
Dépenses	795,6	906,5	1 049,0	1 194,6	1 258,0
Solde	- 122,9	- 264,2	- 341,8	- 530,7	- 553,9

Source : développe à partir de données collectées à la CNR.

Figure 02 : « Equilibre financier de la caisse nationale de retraite »

Source : élaboré par nos soins à partir de données du tableau ci-dessus



On constate qu'au fil des années l'écart est de plus en plus important où les recettes n'atteignent pas la barre des 800 milliard da et que la barre des dépenses dépasse le seuil des 1000 milliard Da ; On observe un déficit qui s'accroît d'année en année. Celui-ci a explosé en enregistrant un taux de +114% en 2015 par rapport à 2014, tout en confirmant une hausse du déficit de + 29,4 % et +55,3% en 2016 et 2017 respectivement, enfin une légère augmentation de +4,4% en 2018.causé par :

- Les conditions d'activité économique ;
- Le taux de chômage qui détermine le nombre effectif de cotisant ;
- Le rythme de croissance de productivité ;
- La crise économique et sociale (L'augmentation du chômage, Ralentissement de la croissance, Baisse des salaires) ;
- La revalorisation des pensions de retraite ;
- Il est important de souligner que la principale cause reste le départ massif en retraite des nouvelles entrées pour la retraite proportionnelle et sans condition d'âge ; La nouvelle loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017² a pour objectif de ralentir et diminuer les départs en retraite, dont la proportionnelles et la sans condition d'âge.

IX. La Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés CASNOS

1. Evolution du nombre d'assurés affiliés à la CASNOS

Tableau 12 : « Evolution du nombre d'assurés affiliés à la CASNOS »

	2014	2015	2016	2017
Nb. d'affiliés actifs	1 381 026	1 493 629	1 721 756	1 806 124
Nb. de cotisants à jour	582 223	643 997	915 934	794 118
Nb .de retraités	239 403	243 241	277 700	289 356

Source :l'Algerie en chiffres resultat 2015-2017 , Office national des statistique N°48,2018, p19.

Nous constatons que le nombre d'affiliés actifs et en progression constante, passant d'environ 1,4 million à plus de 1,8 million de 2014 à 2018 avec une augmentation de +8,2% en 2015, +15,3% en 2016 et +4 ,8% en 2017.

Par opposition le nombre de cotisant à jour démontre que près de 50% des affilies actifs ne paient pas régulièrement leurs cotisations.

Le nombre de retraité affiliés à la CASNOS a atteint près de 290 000 en 2017. Le taux de progression reste relativement faible avec +1,6% en 2015, +14% en 2016 et+ 4,2% 2017.

2. Equilibre financier de la CASNOS

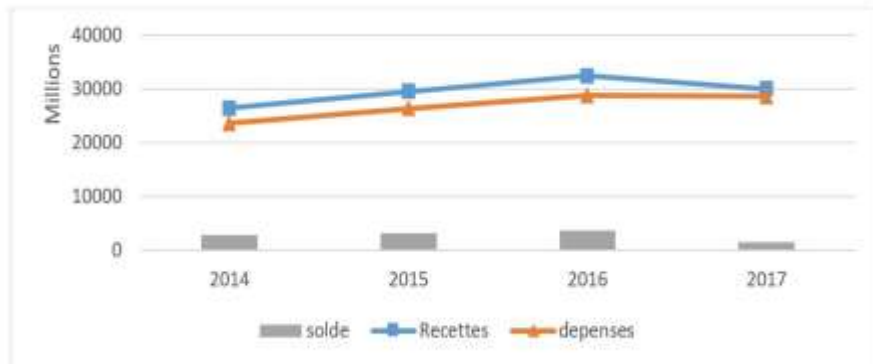
Tableau 13 : « Evolution du nombre d'assurés affiliés à la CASNOS »

	2014	2015	2016	Unité :million DA 2017
Recettes	26 563	29 558	32 526	30 093
Dépenses	23 693	26 414	28 906	28 665
Solde	+2 870	+3 143	+3 619	+1 428

Source :l'Algerie en chiffres resultat 2015-2017 , Office national des statistique N°48,2018, p19.



Figure 3 : « Equilibre financier de la CASNOS »



Source : élaboré par nos soins à partir de données du tableau au dessus.

Nous constatons une augmentation des recettes d'en moyenne +10,7% entre 2014 et 2016. Cependant ; une baisse de -7,5% a été enregistrée en 2017 causée par la baisse du nombre de cotisants à jour.

En ce qui concerne les dépenses, on note une évolution d'environ +10,5% de 2014 à 2016 due à la hausse du nombre de retraites puis une baisse significative comparée aux années précédentes de -0,8% en 2017.

Nous observons un solde positif sur toute la période étudiée, cependant il est resté en constante augmentation de 2014-2016 avec une hausse de 9,5% en 2015 et 15,1% en 2016 ; puis une diminution sensible de -60,5% en 2017 par rapport à 2016, causée par :

- La diminution du nombre de cotisants à jour ;
- L'augmentation du nombre de retraité ;
- Non-paiement régulier des cotisations par les affiliés actifs.

Conclusion :

Certes, cette étude ne porte que sur une période limitée de 2014 à 2018, cependant, la non-disponibilité de données statistiques récentes ne nous a pas permis de couvrir une période plus longue, cependant, nous pensons que ce travail permet d'identifier et donne une indication de la tendance des causes impactant l'équilibre financier et à plus long terme la pérennité des caisses. Il s'agit entre autre, de :

- L'impact du secteur informel qui se traduit par une grande évasion sur le plan des cotisations sociales ;
- L'octroi de la retraite proportionnelle et sans condition d'âge, et départ massif des retraités à un âge précoce ;
- La loi du tarif de références pour le remboursement des médicaments et La généralisation du système du tiers payant ;
- Les abus en matière d'arrêt travail ;
- La baisse du nombre de cotisants à jour ;
- La limite des ressources de financement des caisses ;
- Disproportion entre fond de recettes et prestations servies ;
- Dépenses en perpétuelle augmentation par rapport aux ressources ;
- Croissance démographique ;



- L'accélération du taux de chômage.

Pour lutter contre cette situation l'Algérie a mis en place des réformes pour assurer la protection sociale de sa population et pour veiller à l'équilibre financier des caisses. Ces réformes ont consisté à :

- La suppression des retraites proportionnelles et sans condition d'âge,
- Le financement à travers les taxes sur le tabac et la fiscalité pétrolière ;
- La déduction sur les bénéfices nets sur l'importation de médicaments ;
- La prise en charge par le budget de l'état des dépenses de solidarité nationale dans le cadre de la gestion par compte.

L'analyse effectuée a mis en évidence qu'en dépit des efforts fournis par l'Etat, le système demeure vulnérable. Les solutions suivantes pourraient adresser les faiblesses et assurer un équilibre financier durable :

- La réduction, voire l'élimination de l'économie informelle et l'intégrant dans le cadre formel ;
- L'ajustement des couts liés au remboursement des médicaments ;
- La lutte contre les abus et les fraudes dans les domaines de l'assurance sociale ;
- La lutte contre les abus en matière de congés maladies non liés directement à des maladies, et arrêts de travail de complaisance ;
- Indemnité journalière, la nécessaire maîtrise des arrêts de travail
- Le développement des méthodes de collecte des cotisations ;
- La création de nouveaux mécanismes pour attirer plus de cotisants ;
- L'investissement des fonds d'assurance sociale ;
- La mise en place des politiques pour lutter contre le chômage et La promotion du secteur de l'emploi ;
- La sensibilisation à l'assurance.

Références bibliographiques

- Battache, Z. (2019). le grand manuelle du droit de la sécurité sociale., Alger: Berti éditions.
- Bureau International du Travail. (2017). Rapport mondiale sur la protection sociale 2017-2019,protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable. GENEVE .
- Caisse National des Retraite . (2020, 07 25). Missions . Récupéré sur <http://cnr.dz/missions/>
- Caisse Nationale d'Assurance Chomage. (2020, 07 30). Presentation de la caisse d'assurance chomage. Récupéré sur https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_PresentationCNAC.aspx
- Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés. (2020, 03 26). Présentation de la CNAS. Récupéré sur <https://cnas.dz/fr/presentation-de-la-cnas/>
- Comité éditorial pédagogique de l'UMA. (2011/2012). La securité sociale . (p. 4). Université médicales virtuelle francophone .
- Décret exécutif n° 15-236. (2015). Journal Officiel De La République Algérienne N° 49, 7.



- International Labour Office. (2012). The strategy of the International Labour Organization. Social security for all: building social protection floors and comprehensive social security system. Genève: Social Security Department.
- Larbi, L. (2004). le système de sécurité sociale en Algérie une approche économique. Alger: Office des publications universitaires.
- Merouani, W., Hammouda, N.-E., & El Moudden, C. (2014). Le système algérien de protection sociale: entre bismarkien et beveridgien. cahiers du cread n°107_108, pp. 109-147.
- Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale. (2020, 03 20). Politique sociale et législation de la sécurité sociale. Récupéré sur <https://www.mtess.gov.dz/fr/politique-nationale-et-legislation-de-la-securite-sociale/>
- Ministère du travail, de l'emploi et de sécurité sociale. (2010). PRESENTATION DU SYSTEME DE SECURITE. Récupéré sur http://www.conselho.saude.gov.br/cm/docs/presentation_securite_sociale_algerie.pdf
- Office national des statistique. (2018).Algerie en chiffres resultat 2015-2017 , N°48, Algerie.
- Rouabhi, M. R. (2010). le système de sécurité sociale en Algérie évolution historique. Alger: al dar el Othman.
- تھتان, م., مزبود, ا., عامر, ك., & بوعافية, ر. (2017). ضبط و تقييم تكاليف الحماية الاجتماعية في مؤسسات الحماية الاجتماعية المختلفة و البيات توظيف مواردها بفعالية في الجزائر . الجزائر: تحرير البرنامج الوطني للبحث, مركز البحث في الاقتصاد المطبق من اجل التنمية.

Renvois:

¹ C102 – Convention (n°102) concernant la sécurité sociale (norme minimum) : adopté le 28 juin 1952 par la conférence générale de l'organisation internationale du travail, constitue un instrument fondé sur les principes essentiels de la sécurité sociale, qui établit, des normes minimales pour les neuf branches de la sécurité sociale (soins médicaux, prestation de santé, prestations chômage, prestations de vieillesse, prestations d'accidents du travail, allocations familiales, prestations de maternité, prestations d'invalidité et prestations, de survivants)

² Loi n° 16-15 du Aouel Rabie Ethani 1438 correspondant au 31 décembre 2016 modifiant et complétant la loi n° 83-12 du 2 juillet 1983 relative à la retraite.